

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC  
N° 2023 – TEMP 60**

Demande présentée le : 15 mai 2023  
Par : monsieur LUTUN Thierry  
sis : 69 rue du Marais à JUZIERS (78820)  
Au bénéfice de : lui-même  
Adresse :  
Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur LUTUN Thierry est autorisé à occuper le domaine public avec une benne afin d'évacuer son sous sol inondé sis en face du 69 rue du Marais à JUZIERS (78)

**entre le 15 et le 31 mai 2023**

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 69 rue du Marais à JUZIERS.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

**Article 3.** Monsieur LUTUN Thierry est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 15 mai 2023

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :  
**Philippe MILLET**  
Tél : 06 43 05 91 08  
police.municipale@juziers.org

